

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 novembre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 20 novembre 2025

Membres présents : Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, M. LACAYROUZE Francis, MAGAL Jonnhy, M. SANZ Alain, VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile.

Absents : MONTEIL Linda, M PRAZ Nicolas.

Secrétaire de séance. MAGAL Jonnhy

ORDRE DU JOUR :

Délibérations

Désignation secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 04 septembre 2025

Décision Modificative n° 3

Nomination d'un agent recenseur

Acceptation fond de concours Cauvaldor – Ajourné Délibéré en avril 2025

Etude de bassin versant

Coefficient modulation performance redevance assainissement 2026

Cauvaldor :

Abattoir de Saint-Céré

Questions diverses

DELIBERATIONS

Désignation d'un secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-NOMME monsieur MAGAL Jonnhy, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil d'approuver, avec ou sans observation le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE sans observation le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Décision modificative budget principal fonctionnement

Le départ de Mme Sylvie Delbart a été anticipé par un « tuilage » avec sa remplaçante Mme Marie-Cécile Cournac Marie-Cécile. Ce doublon entraîne des charges supplémentaires. Il convient de réajuster les crédits nécessaires du budget principal comme suit.

Chapitre	Article	Intitulé	Budget	DM2	DM3	Nouveau montant
12	60633	Fournitures de voirie			-800	
12	6413	Salaire personnels	40 500,00 €	2 000,00 €	800,00 €	43 300,00 €
12	6450	charges	19 100,00 €	500,00 €	0,00 €	19 500,00 €
Total			59 600,00 €		800,00 €	62 800,00 €

Décision modificative budget principal investissement

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réajuster les crédits nécessaires du budget assainissement comme suit :

Programme	Article	Intitulé	Budget	DM2	DM3	Nouveau montant
70	2131	Restauration Eglise	87 440,00 €	-4 500,00 €	-3 000,00 €	79 940,00 €
	21538	Eclairage public	48 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	51 000,00 €
Total			135 440,00 €	-4 500,00 €	0,00 €	130 940,00 €

Décision modificative budget assainissement.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réajuster les crédits nécessaires du budget assainissement comme suit :

Fonctionnement :

011-61523 réparations de réseaux + 102

6811 (042) Dot. Amortissement + 462

023 (042) Virement investissement - 462

022 Dépenses imprévues - 102

Investissement :

28156 (040) Réserve + 462

020 (040) Virement du fonctionnement - 462

Nomination agent recenseur.

Le recensement de la population aura lieu début de l'année 2026, pour cela l'INSEE demande la nomination d'un agent recenseur Monsieur Frédéric Battandier, demeurant à Rignac, accepte cette mission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Frederic Battandier, agent recenseur de la commune.

Etude de bassin versant et des solutions de gestion des eaux pluviales

Dans le cadre de la gestion des eaux du bassin versant du bourg de Rignac, un devis pour une étude complète de ce bassin versant a été demandé à un cabinet d'études. Ce bassin versant canalise les eaux pluviales vers le bourg et leurs traversées engendrent des problèmes d'inondation chez les habitants. Dans le cadre de l'enquête publique, des requêtes ont été portées dans ce sens auprès des commissaires enquêteurs. Ces ruissellements pourraient être augmentés par le développement de l'OAP prévue dans le PLUIH. Une alternative est cependant possible pour cette OAP (collecteur dirigé vers la RD 20). Le montant de cette étude est de 5 220 € TTC. D'autres devis peuvent être demandés auprès des cabinets de géomètres qui pratiquent cette discipline.

Coefficient de performance des systèmes d'assainissement collectif 2026

Considérant que la redevance « pour prélèvement sur la ressource en eau » est maintenue, mais que les redevances « pour pollution d'origine domestique » et « pour modernisations des réseaux de collecte » ont été remplacées, depuis le 1^{er} janvier 2025, par la redevance « sur la consommation d'eau potable » et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et « des systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Considérant que l'Agence de l'eau a fixé à 0,25 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est estimé à 0,400.

Considérant qu'il convient de fixer à 0.10€ par M3 le tarif du « supplément au prix du m³ facturé au titre de l'assainissement collectif » précité.

Considérant que ce supplément au prix constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif, il doit donc être assujéti à la TVA au taux en vigueur si la commune est assujétiée à la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de fixer à 0,14 €HT /m³ le supplément au prix du m³ facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

CAUVALDOR

Abattoir de Saint-Céré :

Améliorations apportées sur les structures matérielles et actions sanitaires avec une ouverture test sur 2 journées semaine 47 (19 et 20) puis un nouveau test sera effectué semaine 48 sans ouverture continu. Mise à niveau des actions sanitaires et achats de matériels

QUESTIONS DIVERSES

Restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2024 (BC71900)

Sur la qualité générale et lissage du mandatement de l'exercice 2024, le comptable a reçu 316 mandats représentant 391 lignes de mandats. Il a rejeté 22 lignes de mandats. L'émission régulière des mandats de dépenses permet d'étaler la charge de travail des services de l'ordonnateur et du comptable tout au long de l'exercice. Par ailleurs, ce lissage de l'émission des mandats sur l'exercice limite le volume des dépenses de fin de gestion, ce qui permet une réduction de la journée complémentaire. Les résultats de l'exercice précédent sont ainsi connus très tôt, renforçant ainsi la qualité du débat d'orientation budgétaire et permettant l'inscription des résultats dès le vote du budget primitif.

Conseil d'école du jeudi 6 novembre 2025

Elections des représentants des parents d'élèves.

Pour l'école de Rocamadour, ont été élues :

- pour la classe des CE2 CM1 : Arton Shala et Amandine Laillier
- pour la classe des CM2 : Anna Robert et Aurélien Limousin

Taux de participation : 89,19%

Pour l'école d'Alvignac, ont été élus :

- pour la classe de PS-MS : Gaëlle DEMORY et Océane PONS
- pour la classe de GS : Mathilde CHASTANG et Joshua LAILLIER
- pour la classe de CP-CE1 : Laura SAURIN et Corinne GUIGNES

83% de participation

Pour l'école de Miers : (classe de CE1-CE2)

Ont été élues : Claire Arcoutel et Audrey Mazet

Taux de participation : 79,5 %

Effectifs et prévision rentrée 2026

Cette année, la répartition des élèves dans les classes suivantes :

classe	PS-MS	GS	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
pôle	Alvignac	Alvignac	Alvignac	Miers	Rocamadour	Rocamadour
effectif	15 +10	21	12 +11	13+9	10+9	20

1 élève de TPS fera sa rentrée en janvier 2026, soit un total de 130 élèves. La moyenne d'élèves est proche de 22.

Première prévision pour la rentrée 2026 :

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
effectif	?	10	15	10	21	12	24	19	9	120

Malgré le départ de 20 élèves de CM2, la moyenne serait de 20 élèves par classe.

SPANC

Tableau des redevances du service public d'assainissement Non Collectif de Cauvaldor au 01/11/2025

Nature du contrôle	Capacité d'ANC < 21 EH	Capacité d'ANC entre 21 et 200 EH
Contrôle de conception	200 €	400 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	200 €	400 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	125 €	250 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien déclenché sur demande du propriétaire ou de son mandataire / diagnostic vente	250 €	500 €
Pénalité financière : obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC	Majoration de 100 % de la redevance	Majoration de 100 % de la redevance

Extrait de la délibération du conseil communautaire du 29/09/2025 _ CC-2025-116 _ Modification des tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

EXPLOITATION D'UN RESEAU DE WIFI TERRITORIAL DANS LE DEPARTEMENT DU LOT

N° du pli	Candidats	Notes			Classement
		Prix /20	Valeur technique /20	Note finale pondérée (P) x 0,40 + (Vt) x 0,60	
1	QOS TELECOM	20	19	19,40	1
2	OSMOZIS	12,29	13	12,72	2
3	ENSIO SUD	3,42	9,75	7,22	3

TELETHON

Le 4 et 5 décembre 2025 aura lieu à Rignac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 15 janvier 2026 à 20h30

Le Maire,
Francis LACAYROUZE

Le secrétaire de séance
MAGAL Jonnhy